

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CEZAY

Date de la convocation : 23 avril 2024

Afférents au CM : 11

Présents : 9

Votants : 9

SÉANCE DU 27 AVRIL 2024

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le 27 avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme GIRY Marie-Thérèse, Maire.

PRÉSENTS : Marie-Thérèse GIRY, Mireille BROTTES, Carole PALLANCHE, Sergio FERNANDES-RIOS, Aurélie THOMAS, Cédric SOUCHON, Jonathan JACQUET, Hubert COUDOUR, Delphine JACQUET

ABSENTS : Clément VERNIN, Ophélie BERNARD

SECRÉTAIRE : Carole PALLANCHE

RENOUVELLEMENT ÉCLAIRAGE STADE DE FOOT (OP27934)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Renouvellement de l'éclairage du stade de foot.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Date de transmission de l'acte: 30/04/2024

Date de réception de l'AR: 30/04/2024

042-214200354-DE_016_2024-DE

A G E D I



Détail	Montant HT travaux	% - PU	Participation commune
Renouvellement éclairage stade de foot version projecteurs existants conservés	2343 €	45.0 %	1054 €
TOTAL	2343 €		1054 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

À défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Madame le Maire précise que deux devis nous ont été donnés par le SIEL-TE. L'un en conservant les projecteurs existants (voir financement ci-dessous), le second en installant des projecteurs neufs à LED pour un montant de 1800 € HT.

Où il est exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 5 voix pour la version projecteurs existants et 4 voix pour la version neuve en LED :

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Renouvellement éclairage stade de foot " dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Madame le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
 - Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
 - Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 1 année sur le budget primitif N+1 soit à compter du 1er janvier 2025
 - Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Nombre de voix pour : 9
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

Résultat : adoptée

À Cezay, le samedi 27 avril 2024

Le Maire, Marie-Thérèse GIRY

La Secrétaire, Carole PALLANCHE

Date de transmission de l'acte: 30/04/2024 Date de reception de l'AR: 30/04/2024 042-214200354-DE_016_2024-DE A G E D I
--